

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 355

présenté par

M. Nury, Mme Anthoine, Mme Bassire, Mme Meunier, Mme Bazin-Malgras, M. Vialay, M. Bony,
M. Viala, M. Sermier, M. Reda, M. Masson, Mme Poletti, M. de Ganay, M. Lurton, Mme Kuster,
Mme Trastour-Isnart, M. Pauget, M. Dive, M. Ferrara et M. Forissier

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.